

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 16/09/2020  
Date d'affichage : 16/09/2020

L'AN DEUX MIL VINGT le VINGT DEUX SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Michel GIRERD, Isabelle DESSEIGNE, Julien BOLVY, Elisabeth CHARLERY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Jérôme DURAND, Vanessa GIRERD.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine MAINAND

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 16 juin 2020, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 16 juin 2020.

**1) Signature d'une convention de mise à disposition au profit de l'Association « Cantine scolaire de Saint-Forgeux » des locaux, meubles et matériel pour la restauration scolaire sis 20 Rue des Tourterelles.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le bâtiment « le Pauphile » est terminé ce bâtiment accueille des logements, la classe maternelle, la garderie scolaire ainsi que le restaurant scolaire.

Il convient de signer une convention de mise à disposition des locaux soit un office et une salle de restauration ainsi que les meubles et matériel nécessaire au bon fonctionnement de la restauration scolaire à l'Association « Cantine Scolaire de Saint-Forgeux ».

Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la commune de saint-Forgeux à l'association « Cantine scolaire de Saint-Forgeux ».

Les modalités de cette mise à disposition sont fixées dans une convention signée des deux parties. Il est à noter que la commune de Saint-Forgeux reste propriétaire des locaux et, à ce titre, assure le bâtiment en tant que propriétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame Isabelle DESSEIGNE adjointe en charge de la vie scolaire à signer ladite Convention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**2) Modification du tableau des effectifs :**

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet échelle C1

Monsieur le Maire, informe le Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire indique avoir reçu la demande de renouvellement de disponibilité pour l'adjoint technique principale de 2<sup>ème</sup> classe pour une période de deux ans, il convient de créer un poste d'adjoint technique afin de palier à cette absence. Nous ne pouvons recruter sur le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup>, en effet il faut avoir le concours ou l'examen professionnel.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 création d'un poste permanent à temps complet pour satisfaire au besoin du service technique de la voirie (agent polyvalent pour l'entretien de la voirie, déneigement, petits travaux de toutes natures), que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints Techniques échelle C1.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint Administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, les agents titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe doivent avoir atteint le 5<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 6 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies par un adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire propose de :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- De déclarer la création du poste d'adjoint technique au Centre de Gestion du Rhône.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**3) Régularisation des clauses particulières de l'acte notarié constituées en 1999 avec les conjoints CHAVEROT**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la parcelle AB361 acquise en 1999. En effet dans l'acte notarié en date du 4 février 1999 comportait une clause particulière « Il est précisé que la parcelle cadastrée section AB 361 ne pourra être utilisée en vue de l'édification d'un immeuble collectif, mais seulement pour la construction d'une maison individuelle à usage d'habitation »

La signature de l'acte notarié de vente de la cession de la parcelle AB 361 à la SEMCODA a eu lieu le 20 janvier 2020. Il convient de faire enlever par acte notarié la clause particulière de l'acte de 1999 en versant une indemnité à : Pour Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET d'un montant de 9 000 €, pour Monsieur Igor CHAVEROT d'un montant de 21 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de donner son accord pour verser des indemnités de régularisation dès que la signature de l'acte notarié indiquant la levée des clauses particulières sera effective à Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET, à Monsieur Igor CHAVEROT, ainsi que l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY, notaire à Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés seront à la charge de la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **4) CESSION PAR LA STE SEMCODA A LA COMMUNE DE SAINT-FORGEUX DU VOLUME 4 DU BATIMENT « LE PAUPHILE »**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la construction du bâtiment 20 rue des tourterelles et que la vente en volume du bâtiment a été signée chez notre notaire le 20 janvier 2020.

Dans un ensemble immobilier qui comprendra notamment dans son état futur :

Un niveau rez-de-chaussée avec stationnements (garages au sein du bâtiment, stationnements extérieurs couverts ou non).

Un niveau 1er étage avec une école, un restaurant scolaire, une cour de récréation/préau.

Deux niveaux (2ème étage et 3ème étage) de logements.

**Le VOLUME numéro QUATRE (4) dont la description est la suivante :**

**Tréfonds, dégagement, local chaufferie, local traitement d'air.**

L'assiette de la volumétrie est la suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	739	RUE DES TOURTERELLES	00 ha 15 a 59 ca

Au prix de **UN EURO**, payable comptant après accomplissement des formalités

Et constitution aux termes dudit acte de diverses servitudes permettant la desserte du lot acquis par la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte correspondant, précise que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY, notaire à Vindry sur Turdine.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **5) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE CONFORTEMENT DU PASSAGE A GUE SUR LE TORRENCHIN « CHEMIN DES GAS »**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence de Marché à Procédure Adaptée a été lancé, pour les travaux concernant le confortement du passage à gué sur le Torrenchin « chemin des Gas », dont les travaux se décomposent en un lot.

Il précise que deux offres, provenant des sociétés suivantes, sont parvenues dans les délais :

Société EIFFAGE route Centre Est de Vindry sur Turdine 38 470.50 € H.T soit 46 164.60 € T.T.C

La Société PERRET de Bessenay 28 797.00 € HT soit 34 556.40 € T.T.C

L'entreprise retenue et la mieux disante est l'entreprise PERRET de Bessenay.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **6) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, pour les travaux de voirie communale 2020.

Il précise qu'une seule offre a été reçue dans les délais :

Les travaux de voirie concernent :

Le Chemin du Nicolas, le Chemin de Fondgarnoud et le Chemin des Oirées :

Société EIFFAGE route Centre Est de Vindry sur Turdine 25 000 € H.T soit 30 000 € T.T.C

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### **7/ Décisions Modificatives**

Afin de pallier aux différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement il convient d'ajuster :

**INVESTISSEMENT** : Acquisition aux consorts CHIRAT (RD27) 48 000 € et Frais de notaire 2 000€

Réserve Foncière Programme 15 : + 50 000 €

Parking Mairie Programme 176 : - 50 000 €

**FONCTIONNEMENT** : (indemnités dus aux consorts CHAVEROT)

6718 : Charges exceptionnelles + 30 000 €

7482 : Droits de Mutation - 30 000 €

#### **TOUR DE TABLE :**

**Mme Christelle LAFFAY :**

Informe que le Trait d'Union est cours d'élaboration par la commission communication. Celui-ci sera distribué par les élus.

Au vu de la crise sanitaire le calendrier des manifestations ne sera pas présenté comme les années précédentes, à voir pour faire une information des manifestations dans chaque trait d'union. Le bulletin Municipal aura aussi une autre présentation, nous demandons aux associations de nous fournir 3 photos maximums et un texte qui présente leur activités.

Elle tiens à informer le Conseil Municipal de la nomination de notre Maire, à la vice-Président du SYRIBT.

Il est prévu de maintenir la réception des vœux de Monsieur le Maire le dimanche 3 janvier 2021, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, nous déciderons si nous maintenons cette réception au dernier moment.

De nouvelles décorations pour les illuminations vont être achetées pour un montant de 2800 € TTC. Des nouveaux emplacements ont été choisis, la pose de la 1<sup>ère</sup> guirlande se situe entre la maison de M. THIVEL et du locale voirie, la seconde sera installée à la hauteur de la maison de Monsieur CARRASCO en fonction de leurs réponses. Il conviendrait alors de faire une convention avec les propriétaires.

Lecture des évènements de l'état civil depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur Daniel CHAUD :

Concernant les travaux de réfection de la voirie intercommunale sur le chemin du Martin, certains accotements ne sont pas fait, lors de pluie, les eaux de ruissellement, rentre chez les riverains ainsi qu'au chemin de la Fond Garel. Un rendez-vous avec Monsieur Pierre DUBUISSON technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, est prévu le mercredi 30 septembre 2020 matin, afin de pallier aux désagréments supportés par les riverains.

Commande de 1 Tonne d'enrobés pour faire le Point à Temps (PATA) au lieu-dit du Moulin à vent, le chemin du Vincent...

L'agrandissement du columbarium 6 cases ont été réalisés, un devis de 1200 € a été signé pour la mise en place de plaque de marbre pour fermer chaque case.

Une délibération sera à prendre pour la vente des stèles, suite à la reprise des concessions perpétuelles par la commune laissées en état d'abandon dans l'ancien cimetière.

J'ai reçu des plans des élèves de BTS de l'école de Chessy les mines pour la création d'un espace paysagé sur le thème du patrimoine à l'entrée du village, il sera implanté une pièce de bois qui servait de monte-charge. Une réserve de deux mètres sera réalisée afin de créer un trottoir jouxtant cet espace paysagé (les plans font le tour de la salle). Le coût de ce projet est de 2 500 € sans suit un débat, le conseil approuve le projet. Concernant l'étude du projet sur la réalisation du parking devant la Mairie, les élèves de BTS ne peuvent le réaliser.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Monsieur le Maire félicite Isabelle DESSEIGNE et Monsieur Michel GIRERD ainsi que Dominique DEVOS, pour le suivi de la fin des travaux ainsi que pour la réception du matériel pour la cantine, du nouveau bâtiment au 20 rue des Tourterelles pour la classe maternelle et la restauration scolaire.

J'ai assisté à l'assemblée Générale de l'ADMR le 30 juillet 2020. Le Compte rendu est en Mairie.

Avec madame Elisabeth CHARLERY nous avons assisté à l'assemblée générale de la micro-crèche, il nous a été demandé la création d'un espace extérieur, un courrier va être envoyé en Mairie, en effet il semblerait que la micro-crèche n'est plus aux normes.

Avec Monsieur le Maire, Madame Christelle LAFFAY nous avons fait la rentrée scolaire, 130 élèves sont inscrits à l'école Saint Ferréol et 61 élèves à l'école Jean de la Fontaine.

J'ai assisté à l'Assemblée Générale de l'Association de la Cantine de Saint Forgeux 6 nouvelles personnes ont intégré l'association ; Il y a en moyenne par jour 117 repas de servis, insonorisation du réfectoire est impeccable.

L'école Saint-Ferréol a tenu son assemblée Générale.

Monsieur Michel GIRERD :

Mise en service de nouveau bâtiment situé 20 rue des Tourterelles pas évident mais nous y sommes arrivés, des travaux doivent encore être réalisés.

Nous avons mandaté l'association ATRE pour la réalisation de différents travaux de peinture, portes de l'église, porte de la chapelle ainsi que sur le site de la table d'orientation (wc et barrières...) ...

Monsieur RAFFIN Guillaume doit réaliser des claustras en chêne à la chapelle de Gréville.

Nous avons commandé une nouvelle machine à laver le sol pour la salle d'animation, en effet l'ancienne n'était plus en sécurité, ainsi qu'un lave vitre pour les bâtiments communaux.

La pose des guirlandes pour les illuminations des fêtes de fin d'année se fera le 3,4 et 7 décembre.

L'arrosage du stade nous avons rencontré de gros problèmes avec l'enrouleur qui a plus de 25 ans, prévoir l'acquisition d'un nouveau enrouleur.

Le panneau pelouse interdite n'est plus en place sur le terrain de football en herbe. Concernant le terrain synthétique ne faut-il pas passer une machine afin que des billes de plastiques noires soient mis, en effet par endroit il y a des trous et des feuilles mortes stagnent.

Monsieur le Maire intervient et lui indique que la machine est rangée dans le local voirie ainsi que des sacs de billes noires. Afin de suivre le travail des agents, ceux-ci ont un cahier de traçabilité.

Prévoir la réfection du local au TRAM. Monsieur le Maire prend la parole en effet ce local a besoin d'être refait, nous devrions le destiner pour moitié au Comité des Fête et pour Les planches du Torrenchin (Théâtre) la question est à même de se poser.

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation du PLH synthèse de l'habitat sur le territoire de la COR, ce programme a été prolongé de 6 ans. Notre territoire subit la pression foncière, il faut savoir que le nord de notre territoire a beaucoup de logement insalubre. Une réunion a eu lieu avec les élus pour faire un point sur les logements ainsi que pour la future orientation du PLH. Le compte rendu de réunion est en Mairie.

Lecture des différents permis de construire, déclaration préalable, de la SAFER (vente en zone agricole) et des Déclarations d'intentions d'Aliénés depuis le dernier conseil.

Assemblée Générale du Tennis de table entente avec Vindry sur Turdine, bonne année sportive et financière malgré la crise sanitaire, 63 licenciés 10 personnes n'ont pas renouvelé leur licences.

Assemblée Générale EPI'AUTRE 20 participants, la responsable viendra en Mairie le lundi 28 septembre 2020 à 17h00 afin de présenter l'association à Madame Isabelle DESSEIGNE et moi-même.

Madame Monique DUMAS bénévole de la bibliothèque demande que des membres du conseil municipal soient présent le mardi 29 octobre 2020 à 18h00 afin de leur montrer les problématiques et les travaux à réaliser à la bibliothèque.

Avec Monsieur Boris RABOUTOT nous nous sommes rendus chez les personnes qui ont déposé une fin de travaux sur leur terrain afin de vérifier la conformité des travaux réalisés.

Monsieur Gilles PUPIER :

J'ai assisté à l'Assemblée Générale du SYDER, La Maire des Sauvages ainsi que le Maire de Vindry Sur Turdine (Maire délégué de Saint-Loup) sont vice-présidents du syndicat.

Madame Elisabeth CHARLERY :

J'ai assisté à l'Assemblée Générale de « l'entraide » agrandissement du bâtiment, il rencontre des problématiques concernant l'amiante se trouvant dans l'ancien bâtiment d'EDF.

Monsieur Fabrice DUREL :

Demande qui doit prendre en charge l'élagage des arbres le long du chemin du NAPOLY en effet il y a beaucoup de branche sur les différents câbles.

Monsieur le Maire prend la parole et informe que chaque propriétaire de parcelle le long de chemin est dans l'obligation d'élaguer ses arbres, nous pouvons intervenir et faire entreprendre les travaux par une entreprise les propriétaires seront à même de supporter la facture.

Madame Vanessa GIRERD :

Madame DUSSUYER a envoyé un courrier afin que nous connaissions son activité de FENG SHUI (décoration intérieure) à Saint-Forgeux. Madame Christelle LAFFAY intervient et indique qu'une information sera faite dans le prochain Trait d'Union.

Madame Vanessa GIRERD indique la prochaine Assemblée Générale du sou des écoles le dimanche 27 septembre matin.

Monsieur Jérôme DURAND :

J'ai participé à l'assemblée générale du Tennis les licenciés sont en baisse, le président est Monsieur LACROIX Alban, je suis le secrétaire.

J'ai apporté la maquette pour le trombinoscope de la nouvelle équipe municipale, merci de bien vouloir en prendre connaissance.

Monsieur le Maire :

Que va devenir le bâtiment de l'ancienne cantine ? Faut-il prévoir l'agrandissement de la micro-crèche ?

Monsieur Emmanuel MONNIER responsable travaux de la Maison du Rhône est venu me rencontrer pour que l'on trouve une solution pour la sécurité à l'entrée du village entre « Pontcharra sur Turdine » et Saint-Forgeux création de trottoir ainsi qu'à la sortie du village en allant sur Villechenève création de chicanes ainsi que de trottoir. Nous aurons une réponse de faisabilité d'ici quatre mois. J'ai demandé qu'un comptage soit réalisé sur la circulation des véhicules sur la RD 27.

Le recensement de la population est à faire en février 2021, nous avons pensé à Isabelle DURDILLY, Angélique RICHARD et à Patricia GONIN, Mme DUCLOS Brigitte doit se rendre à une formation comme agent coordonnateur, nous contacterons les personnes concernées à ce moment-là, attention le recensement de la population demande du temps.

M. Patrice VERCHERE en tant que conseiller Régional va me rencontrer en Mairie demain, une enveloppe de subvention est prévue dès lors que des travaux doivent être réalisés rapidement, je pense qu'il doit avoir des conditions. J'ai pensé à la réalisation de la voie verte à voir, « au passage à gué chemin des Gas ».

Nous ne savons pas encore si la fête d'automne peut avoir lieu à cause de la crise sanitaire, nous avons de nouvelles informations tous les quinze jours concernant les interdictions dans le Rhône.

Le département a accordé 3 aides d'urgences à des entreprises de Saint-Forgeux.

Les subventions 2020 accordées aux associations de Saint-Forgeux seront versées en totalité.

Nous ne pouvons réaliser les portes ouvertes du nouveau bâtiment de la rue des Tourterelles le 17 octobre 2020, la crise sanitaire ne nous le permet pas.

Lors du prochain conseil il faut revoir les prix des salles en locations de la commune, en effet une telle révision n'a pas eu lieu depuis 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30